



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

### **ECOLE DE CONDUITE STOP N'DRIVE**

18, avenue du Maréchal Foch

06000 NICE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

### **« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 30 octobre 2018 jusqu'au 29 octobre 2021

Pour le préfet,

Le directeur départemental des territoires  
et de la mer des Alpes-Maritimes

**Serge CASTEL**

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)